



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 761

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui faire connaître quels ont été les effectifs de jeunes étudiants étrangers qui ont été accueillis en France pour remplir des tâches d'assistant auprès des élèves des lycées et collèges. Il lui demande quelle a été l'évolution des effectifs depuis cinq ans, leur répartition par nationalité, par région et catégorie d'établissements d'affectation.

Texte de la réponse

Reponse. - En 1987-1988, le nombre total d'assistants étrangers en poste dans les premier et second cycles des établissements français du second degré s'élève à 2 732. Les programmes reposent sur des accords ou conventions d'échange conclus entre les Etats et sont fondés sur le principe de la réciprocité. Une même langue peut être enseignée par des assistants de nationalités différentes. Ceci concerne : l'anglais enseigné par 1 426 Britanniques, 50 Irlandais, 100 Américains, 100 Canadiens, 14 Australiens, 10 Neo-Zelandais, pour un total de 1 700 ; l'allemand enseigné par : 519 Allemands de RFA, 70 Autrichiens, 12 Suisses, 1 Allemand de RDA, pour un total de 602 ; le russe enseigné par : 56 « résidents immigrés », 38 Soviétiques, pour un total de 94 ; le portugais enseigné par : 14 Portugais, 2 Brésiliens, pour un total de 16 ; l'espagnol enseigné par : 245 Espagnols, 50 Sud-Américains, pour un total de 295. Pour ce qui est de l'hébreu et de la langue arabe, il n'existe pas d'accords d'échange internationaux et les assistants sont recrutés à titre individuel. Le nombre des postes budgétaires attribués, pour chaque langue aux académies n'a pas varié au cours des cinq dernières années. Les procédures d'affectation ne tiennent pas compte des nationalités mais des besoins en matière de langue. C'est ainsi que, pour la langue anglaise, la proportion d'Américains ou de Canadiens dans une académie par rapport aux Britanniques peut varier sensiblement d'une année sur l'autre en fonction des vœux émis par les candidats et des besoins des établissements liés à leurs projets pédagogiques, le quota académique des postes anglophones restant pour sa part globalement inchangé. Les postes sont répartis à peu près par moitié entre le premier et le second cycle. Une certaine souplesse existe néanmoins en ce domaine et les autorités académiques ont le pouvoir de répartir les postes annuellement en fonction des projets pédagogiques locaux qui leur sont signalés par les inspecteurs pédagogiques régionaux. Sur le plan national, la distribution des postes, par langue, est actuellement la suivante :

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 761

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2222